RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique

Direction de la sécurité de l'aviation civile

Décision du 1^{er} décembre 2020 portant délégation de signature (direction de la sécurité de l'aviation civile Nord-Est)

NOR: TREA2033372S

(Texte non paru au Journal officiel)

Le directeur de la sécurité de l'aviation civile,

Vu le code de la commande publique,

Vu le décret n°2008-1299 du 11 décembre 2008 modifié créant la direction de la sécurité de l'aviation civile, notamment son article 3 ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment ses articles 10 et 73 ;

Vu l'arrêté du 25 juillet 2013 fixant les modalités d'accréditation des ordonnateurs auprès des comptables publics assignataires en application de l'article 10 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 19 juin 2014 portant nomination du directeur de la sécurité de l'aviation civile ;

Vu la décision du 5 mars 2020 portant organisation de la direction de la sécurité de l'aviation civile Nord-Est,

Décide:

Article 1er

Délégation est donnée, à l'effet de signer tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe « contrôle et exploitation aériens », dans la limite des attributions de la direction de la sécurité de l'aviation civile Nord-Est mentionnées dans la décision du 5 mars 2020 susvisée, à M. Emmanuel Jacquemin, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts.

Article 2

Délégation est donnée à l'effet de signer tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe « contrôle et exploitation aériens », dans la limite des attributions de la direction de la sécurité de l'aviation civile Nord-Est mentionnées dans la décision du 5 mars 2020 susvisée, à M. Christian Burgun, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale, adjoint au directeur, chargé des affaires techniques.

Article 3

Délégation est donnée à l'effet de signer tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe « contrôle et exploitation aériens », dans la limite des attributions mentionnées aux articles 3 et 6 de la décision du 5 mars 2020 susvisée, à Mme Alexa Dielenseger-Lagarde, attachée principale d'administration de l'Etat, exerçant du 1^{er} juin 2020 au 30 juin 2021 inclus les fonctions de cheffe du département « gestion des ressources » par intérim.

Article 4

Délégation est donnée à l'effet de signer tous actes ou pièces administratives relatifs aux recettes et dépenses inférieures à 1000 euros TTC liées à l'exécution des dépenses et des recettes du budget annexe « contrôle et exploitation aériens » et aux ordres de déplacement, dans la limite des attributions mentionnées à l'article 3 de la décision du 5 mars 2020 susvisée, à Mme Mireille Diaz, assistante d'administration de l'aviation civile de classe supérieure, cheffe de la subdivision « finances » du département « gestion des ressources ».

Article 5

Délégation est donnée à l'effet de signer tous actes ou pièces administratives relatifs aux ordres de déplacement dans le cadre du budget annexe « contrôle et exploitation aériens », à :

M. Christian Burgun, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale, adjoint au directeur, chargé des affaires techniques ;

Mme Alexa Dielenseger-Lagarde, attachée principale d'administration de l'Etat, cheffe du cabinet :

M. Rémy Mertz, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale, chargé de mission « régulation économique ».

Article 6

Délégation est donnée à l'effet d'effectuer les opérations de dépenses mentionnées aux articles 30, 31 et 32 du décret du 7 novembre 2012 susvisé, liées à l'exécution des dépenses du budget annexe « contrôle et exploitation aériens », à :

Mme Mireille Diaz, assistante d'administration de l'aviation civile de classe supérieure, gestionnaire finances ;

Mme Carmen Staerk, adjointe d'administration principale de première classe de l'aviation civile, gestionnaires finances.

Article 7

Délégation est donnée à l'effet d'effectuer les opérations de recettes mentionnées aux articles 23 et 24 du décret du 7 novembre 2012 susvisé, dans le cadre du budget annexe « contrôle et exploitation aériens », à :

Mme Mireille Diaz, assistante d'administration de l'aviation civile de classe supérieure, cheffe de la subdivision « finances » du département « gestion des ressources » ;

Mme Carmen Staerk, adjointe d'administration principale de première classe de l'aviation civile, gestionnaires finances.

Article 8

Délégation est donnée à l'effet de signer les marchés publics et les accords-cadres en qualité de pouvoir adjudicateur, à :

M. Emmanuel Jacquemin, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts ;

M. Christian Burgun, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale, adjoint au directeur, chargé des affaires techniques ;

Mme Alexa Dielenseger-Lagarde, attachée principale d'administration de l'Etat, exerçant du 1^{er} juin 2020 au 31 juin 2021 inclus les fonctions de cheffe du département « gestion des ressources » par intérim.

Article 9

La décision du 15 juillet 2020 modifiée portant délégation de signature (direction de la sécurité de l'aviation civile Nord-Est) est abrogée.

Article 10

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du ministère de la transition écologique.

Fait le 1^{er} décembre 2020.

P. CIPRIANI